



Rachat bien immobilier à sa soeur

Par manaj, le **05/05/2015** à **22:28**

Bonsoir,

Avant notre mariage, mon mari a acheté avec sa sœur une maison pour leurs parents. Aujourd'hui, avec mon mari nous avons envie d'acheter une maison bien à nous. Ma belle sœur a accepté de racheter la part de son frère.

- A combien se chiffreront les frais de notaire? Qui doit supporter ces frais: mon mari seul ou mon mari et ma belle-soeur?

- Etant donné que mon mari a payé le crédit de ce bien depuis mai 2008, y aurait-il une possibilité de récupérer sa "mise" si sa sœur décide de vendre la maison? Faut-il établir un acte pour protéger ses intérêts en cas de vente?

Cordialement.